

CHAPITRE XIII

PREMIER COMMANDEMENT

Je suis le Seigneur ton Dieu... Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi.

Un seul Dieu tu adoreras
Et aimeras parfaitement.

SOMMAIRE. — I. *Ce que prescrit le premier commandement.* — 1. De la vertu de religion en général. Culte intérieur, extérieur. Culte public, privé. Culte de latrie, de dulia, d'hyperdulia. Culte absolu, relatif. Culte direct, indirect. — 2. Du culte de Dieu. La dévotion; l'adoration; l'oblation. — 3. Du culte des saints. Légitimité de ce culte. Sa nature. — 4. Du culte de la très sainte Vierge. — 5. Du culte des reliques et des images. II. *Ce qui est défendu par le premier commandement.* — 1. De la superstition. — L'idolâtrie. La divination. La vaine observance. La magie. Le maléfice. — Culte non convenable du vrai Dieu. — 2. De l'irréligion. La tentation de Dieu. Le sacrilège. La simonie.

ARTICLE I. — CE QUE PRESCRIT LE PREMIER COMMANDEMENT

1. Que nous prescrit le premier commandement?

Ce commandement, en tant qu'affirmatif, nous prescrit les actes des vertus de foi, d'espérance, de charité¹ et de religion.

2. Qu'y a-t-il à traiter au sujet de la vertu de religion?

Il y a à traiter : 1^o de la vertu de religion en général; 2^o du culte de Dieu; 3^o du culte des saints.

1. De la vertu de religion en général.

3. Qu'est-ce que la religion?

La religion, considérée comme vertu morale appartenant à la justice, est la vertu qui nous fait rendre à Dieu le culte qui lui est dû².

² Dans un sens large, la religion, prise *subjectivement*, embrasse toutes les habitudes, tous les actes par lesquels l'homme se relie à Dieu : foi, espérance, charité, miséricorde, pénitence, etc. — La religion, prise *objectivement*, embrasse toutes les vérités qui concernent les rapports de l'homme avec Dieu.

¹ Pour la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*, voir Chap. V, VI et VII.

Cette vertu tient le premier rang parmi les autres vertus morales, en tant qu'elle nous rapproche davantage de Dieu.

4. Pourquoi la religion n'est-elle pas une vertu théologale?

Parce qu'elle n'a pas immédiatement Dieu pour objet, mais le culte qui lui est dû, comme premier principe de toutes choses.

5. Qu'est-ce que le culte?

Le culte en général est l'honneur que nous rendons à un supérieur, comme témoignage de son excellence et de notre propre soumission.

6. Comment divise-t-on le culte qui est l'objet de la vertu de religion?

On le divise : 1^o quant à la *forme* : en culte intérieur et en culte extérieur; 2^o quant au *sujet* : en culte public et en culte privé; 3^o quant à l'*espèce* : en culte de latrie, de dulia et d'hyperdulia; 4^o quant à l'*essence* : en culte absolu et en culte relatif; 5^o quant à l'*objet* : en culte direct et en culte indirect.

Culte intérieur et culte extérieur.

7. Qu'est-ce que le culte intérieur?

Le culte *intérieur* est celui dont les actes s'accomplissent dans l'âme, sans manifestation au dehors.

8. Le culte intérieur est-il nécessaire?

Il est le culte fondamental, le culte absolument nécessaire, sans lequel il n'y a pas de culte véritable.

*Dieu est esprit, et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité*¹. — *Hypocrites, Isaïe a bien prophétisé de vous, disant : Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi; et il est vain le culte qu'ils me rendent*².

9. Quelles sont les pratiques du culte intérieur?

Ce sont les actes d'offrande à Dieu, d'adoration; les prières mentales, etc.

10. Qu'est-ce que le culte extérieur?

Le culte *extérieur* est celui dont les actes sont corporels.

11. Le culte extérieur est-il nécessaire?

Oui, parce que si ce culte fait défaut, la vertu de religion est incomplète, elle est privée d'un aliment indispensable, et ne peut être véritable et sincère.

¹ Jean, IV, 24. — ² Matth., XV, 7, 9.

1° L'homme dépend tout entier de Dieu, corps et âme. Il doit donc, par le culte extérieur, lui faire hommage de son corps, comme il lui fait hommage de son âme par le culte intérieur.

2° Les pensées, les affections ont besoin, pour s'entretenir, de se manifester au dehors; elles sont comme un feu qui, faute de combustible, ne tarde pas à s'éteindre. Le culte extérieur sert donc à aviver le culte intérieur.

3° L'homme est ainsi fait, qu'il exprime par des paroles, par des gestes, tout ce qu'il sent vivement. Il n'est donc pas possible d'être religieux intérieurement, sans le faire paraître par des pratiques extérieures.

12. Quelles sont les pratiques du culte extérieur ?

Ce sont les prières faites à genoux ou dans toute autre posture empreinte de respect, les prières faites à haute voix, le chant des louanges de Dieu, l'assistance aux prières publiques, aux processions, etc.

Culte public et culte privé.

13. Qu'est-ce que le culte public ?

Le culte *public*, ou *liturgique*, est celui qui est rendu au nom de l'Église, par son autorité, et dans la forme prescrite par elle.

14. Le culte public est-il nécessaire ?

Oui, cette nécessité ressort de la pratique constante et universelle des hommes de se réunir en certains lieux consacrés, pour rendre à Dieu leurs devoirs de religion. De même que sans le culte extérieur, le culte intérieur n'existe bientôt plus, faute de soutien; de même, sans le culte public, la religion ne tarderait pas à disparaître de la société et des membres qui la composent.

*Seigneur, je vous bénirai dans les assemblées*¹. — *Ma maison sera appelée la maison de la prière*². — *Ils étaient toujours dans le temple, louant et bénissant Dieu*³.

15. Quelles sont les pratiques du culte public ?

Ce sont l'assistance au saint sacrifice de la messe, aux vêpres, les processions, etc.

16. Qu'est-ce que le culte privé ?

Le culte *privé* est celui qui manque de l'une des conditions requises pour que le culte soit liturgique.

17. Quand est-ce que le culte public peut s'appeler social ?

C'est quand le gouvernement y prend part au nom de la nation.

¹ Ps. xxv, 12. — ² Matth., xxi, 13. — ³ Luc, xxiv, 53.

18. Le gouvernement doit-il prendre part au culte public ?

Oui, car le gouvernement représente la nation elle-même, et il est juste qu'il rende hommage à Dieu, de qui procèdent tous les biens, soit pour les individus, soit pour les sociétés.

« Les hommes, unis par les liens d'une société commune, ne dépendent pas moins de Dieu que pris isolément; autant au moins que l'individu, la société doit rendre grâce à Dieu, dont elle tient l'existence, la conservation et la multitude innombrable de ses biens¹. »

19. Quelles sont les pratiques du culte social ?

Ce sont les prières publiques pour obtenir l'assistance divine dans les délibérations du gouvernement, la cessation des fléaux, le succès des armes, ou bien les actions de grâces publiques, comme le *Te Deum* après une victoire, etc.

Culte de latrie, de dulia, d'hyperdulia.

20. Qu'est-ce que le culte de latrie ?

Le culte de *latrie*^a, ou d'*adoration*, est celui qui est rendu à Dieu seul, à cause de son excellence infinie et du souverain domaine qu'il a sur toutes les choses créées.

21. Qu'est-ce que le culte de dulia ?

Le culte de *dulia*^b est celui qui est rendu aux saints, à cause de leur perfection et de leur excellence surnaturelle dans l'ordre de la grâce et de la gloire.

22. Qu'est-ce que le culte d'hyperdulia ?

Le culte d'*hyperdulia*^c est celui qui n'est rendu qu'à la très sainte Vierge, à cause de son élévation extraordinaire au-dessus de toutes les autres créatures.

Culte absolu et culte relatif.

23. Qu'est-ce que le culte absolu ?

Le culte *absolu* est celui qui est rendu à quelqu'un à cause de son excellence propre; culte qui s'arrête à lui, sans aller au delà. Ce culte ne peut être rendu qu'aux êtres spirituels; les autres

^a *Latrie*, du grec *latreia*, servitude, parce que dans ce culte l'être créé s'anéantit comme un esclave devant la majesté du Créateur.

^b *Dulia*, du grec *douleia*, servage.

^c *Hyperdulia*, du grec *uper*, au-dessus; *douleia*, servage.

¹ Léon XIII, Encycl. sur la *Constitution chrétienne des États*.

êtres n'ont pas une excellence à laquelle l'homme puisse se soumettre.

24. Qu'est-ce que le culte relatif ?

Le culte *relatif* est celui qui est rendu à une chose, non à cause de son excellence propre, mais à cause de l'excellence de celui qu'elle représente ou avec lequel elle a quelque rapport. Tel est le culte rendu aux images, aux reliques.

Culte direct et culte indirect.

25. Qu'est-ce que le culte direct ?

Le culte *direct* est celui que nous rendons à Dieu en lui-même.

26. Qu'est-ce que le culte indirect ?

Le culte *indirect* est celui que nous rendons à Dieu dans ses saints.

2. Du culte de Dieu.

27. Quels sont les actes propres de la vertu de religion ?

Ce sont tous les actes par lesquels nous honorons Dieu, en tant qu'il est le premier principe de toutes choses, le souverain Maître universel.

28. Comment divise-t-on ces actes ?

On les divise en actes qui sont principalement *intérieurs*, savoir : la prière et la dévotion ; et en actes principalement *extérieurs*, savoir : l'adoration, le sacrifice, l'oblation, le vœu, le serment et l'adjuration¹.

La dévotion.

29. Qu'est-ce que la dévotion ?

La *dévotion*^a est la volonté efficace de se donner promptement à tout ce qui regarde le culte et le service de Dieu.

30. Comment divise-t-on la dévotion ?

On la divise en dévotion substantielle et en dévotion accidentelle.

La dévotion *substantielle*, ou intellectuelle, réside dans les facultés supérieures ; elle dispose à obéir fermement à Dieu, qu'elle soit accompagnée ou non de consolation.

^a *Dévotion*, du verbe latin *devovere*, qui signifie l'action de livrer entièrement au service de quelqu'un une personne ou une chose.

¹ Pour la *Prière* et le *Sacrifice*, voir la III^e Partie ; pour le *Vœu*, le *Serment* et l'*Adjuration*, voir le II^e Commandement de Dieu, p. 271, 264, 269.

La dévotion *accidentelle* ou affective est une certaine suavité qui affecte de telle sorte l'appétit inférieur, qu'elle fait trouver agréables et faciles les choses même pénibles ou nuisibles.

31. De ces deux dévotions quelle est celle qui est nécessaire ?

C'est la dévotion substantielle. En effet, pour prier avec attention et persévérance, pour pratiquer la charité et les autres vertus, pour éviter le péché, il faut que la volonté soit toujours disposée à obéir promptement à Dieu.

*Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre*¹.

32. La dévotion accidentelle est-elle utile ?

Bien qu'elle ne soit pas nécessaire, la dévotion accidentelle est utile, parce qu'elle vient en aide à la dévotion substantielle, en affaiblissant la concupiscence, en inclinant les sens à la vertu, en écartant les obstacles que rencontre la piété.

*Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux*². — *J'ai couru dans la voie de vos commandements, lorsque vous avez dilaté mon cœur*³.

« Comme Dieu se sert de la consolation pour soutenir une âme et lui donner lieu de respirer un peu après qu'elle a soutenu elle-même l'épreuve de la tribulation, elle doit prendre ce petit soulagement dans une simple vue du bon plaisir de Dieu, sans se complaire dans le plaisir personnel qu'elle y trouve. » (B. J.-B. DE LA SALLE.)

33. Peut-on désirer et demander la dévotion accidentelle ?

Oui, puisque c'est une grâce qui nous incline suavement au bien.

« Vous devez chercher sans relâche la grâce de la dévotion, la demander instamment, l'attendre patiemment et avec confiance, la recevoir avec gratitude, la conserver avec humilité, travailler soigneusement avec elle⁴. »

34. La dévotion accidentelle n'offre-t-elle pas des dangers ?

Oui ; si l'on n'y prend garde, il est à craindre qu'on en vienne, dans les exercices de piété, à ne désirer que la consolation sensible, et qu'ainsi on ne se détourne de Dieu pour ne s'attacher qu'au bien créé. Aussi faut-il ne la demander à Dieu que conditionnellement, nous rappelant le mérite et la récompense des œuvres spirituelles.

*Vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vus, mais parce que je vous ai donné du pain à manger, et que vous avez été rassasiés*⁵.

¹ Jean, iv, 34. — ² Ps. xxxiii, 8. — ³ Ps. cxviii, 32. — ⁴ *Imitation de Jésus-Christ*, liv. IV, ch. xv, l. — ⁵ Jean, vi, 26.

« Dieu, qui se plaît à se communiquer aux âmes pures, ne veut pas cependant qu'elles s'attachent à ses dons, car l'attache est un défaut qui lui donnerait du dégoût pour elles, parce qu'elles témoigneraient par là que ce n'est pas purement Dieu qu'elles cherchent, mais le don de Dieu et leur propre satisfaction. » (B. J.-B. DE LA SALLE.)

L'adoration.

35. Qu'est-ce que l'adoration ?

L'adoration^a est l'honneur rendu à Dieu, à cause de son excellence souveraine, avec protestation de notre dépendance absolue à son égard.

36. Pourquoi l'adoration ainsi entendue, ou le culte de latrie, n'est-il dû qu'à Dieu ?

Parce qu'étant le Créateur de toutes choses, il est le seul Maître souverain.

Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous le servirez lui seul¹.

37. Devons-nous adorer chacune des personnes de la très sainte Trinité ?

Oui, parce que chacune de ces personnes est Dieu.

38. Devons-nous adorer d'un culte de latrie la très sainte humanité de Jésus-Christ ?

Oui, parce qu'elle est unie, et en tant qu'elle est unie au Verbe de Dieu en l'unité de personne. Cette humanité est l'humanité d'un Dieu. Jésus-Christ est un : ce qui est adorable en lui, ce n'est pas seulement le Verbe, mais toute la personne, par conséquent la double nature qui subsiste en cette personne, la nature humaine comme la nature divine.

Quand il est écrit de Jésus-Christ que « Dieu l'a élevé et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers² », et encore, que « le Père a remis tout jugement au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père³, » il s'agit ici, non proprement du Verbe, mais de l'Homme-Dieu; par conséquent l'Homme-Dieu tout entier doit être adoré, comme le Père, d'un culte de latrie.

^a Adoration, du latin *adorare*. Suivant les uns, *adorare* : de *ad*, à; *os*, bouche; veut dire porter la main à la bouche, baiser avec la main. Suivant les autres *adorare* : de *ad*, à; *orare*, prier; veut dire parler à quelqu'un, le prier. — L'adoration, dans un sens large, est l'acte par lequel, reconnaissant l'excellence de quelqu'un, on lui témoigne sa soumission par une inclination de tête, une genuflexion, une prostration, etc. C'est dans ce sens que Jacob dit à son fils Joseph : « Est-ce que moi, ta mère et tes frères, nous l'adorerons sur la terre⁴ ? »

¹ Matth., iv, 10. — ² Philip., ii, 9, 10. — ³ Jean, v, 22, 23. — ⁴ Gen., xxxvii, 10.

39. Devons-nous adorer chaque partie de sa très sainte humanité ?

Oui, nous devons adorer son âme, son corps, son sang, son cœur, parce que tout cela appartient à l'intégrité de sa personne.

40. Quel est le culte que nous rendons aux choses qui se rapportent à Jésus-Christ d'une façon particulière ou qui le représentent ?

Nous leur rendons un culte de latrie, mais un culte relatif. Ce n'est point à ces choses elles-mêmes, mais à Notre-Seigneur que s'adressent nos adorations.

Tel est le culte rendu : 1° au très saint nom de JÉSUS-CHRIST, aux gouttes de son sang conservées dans certaines églises, au bois de la vraie croix et aux autres instruments de la passion ; 2° au crucifix et aux croix.

L'oblation.

41. Qu'est-ce que l'oblation ?

C'est l'offrande de choses mobilières ou immobilières que les fidèles font à Dieu, par un motif de religion, pour l'Église et pour ses ministres.

42. L'oblation est-elle obligatoire ?

Oui, car il est de droit naturel divin que l'ouvrier reçoive ce qui lui est nécessaire pour vivre.

C'est en vertu de cette obligation que les ministres du culte recevaient autrefois les prémices, les dîmes, et qu'aujourd'hui ils reçoivent, dans les pays concordataires, outre le casuel fixé par l'évêque, un traitement d'indemnité en compensation des biens confisqués à l'Église.

Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel ? Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile¹.

3. Du culte des saints.

43. Qu'est-ce qu'un saint ?

Un *saint*^a, dans le sens rigoureux du mot, est celui qui, jouis-

^a *Saint*, *sanctus*, vient, suivant les uns, du verbe *sancire*, et signifierait ici consacré, uni à la divinité. Suivant d'autres, il signifierait purifié par le sang, sanguine *unctus*. Ce qu'il y a de certain, c'est que chez les Hébreux, comme chez les païens, les personnes et les choses étaient sanctifiées par l'aspersion du sang des victimes. Ce sang figurait le sang de l'Agneau sans tache qui nous purifie de nos péchés : *Il nous a lavés de nos péchés dans son sang*². En unissant ces deux étymologies, on a cette définition qui est exacte : Le saint est celui qui, étant purifié par le sang, est consacré, attaché à Dieu.

¹ I Cor., ix, 13, 14. — ² Apoc., i, 5.

sant de la vision béatifique, est proposé par l'Église au culte public des fidèles.

44. Que faut-il pour qu'un serviteur de Dieu soit proposé, après sa mort, au culte public des fidèles ?

Il faut qu'il soit *canonisé* par l'Église, c'est-à-dire inscrit au catalogue des saints, appelé *Martyrologe*, ou tout au moins qu'il soit déclaré bienheureux.

45. Comment procède l'Église dans la canonisation des saints ?

1° Dix ans après sa mort, le serviteur de Dieu peut être déclaré *Vénéérable*, et la cause de sa béatification être ainsi introduite ; 2° cinquante ans après sa mort, à moins qu'une dispense ne permette de procéder plus tôt, on peut commencer l'examen de l'héroïcité de ses vertus ou du martyre, puis celui des miracles, et on le proclame *Bienheureux* ; 3° après deux miracles opérés depuis la béatification, on procède à la *canonisation*.

46. Est-il permis de rendre un culte public au serviteur de Dieu déclaré vénérable ?

Non, l'Église permet seulement de l'honorer d'un culte privé.

On peut aussi honorer d'un culte privé les enfants baptisés, morts avant l'âge de raison, et plus probablement aussi les âmes du purgatoire.

47. Quelle différence y a-t-il entre la béatification et la canonisation ?

Par la *béatification*, le culte public est autorisé, mais avec certaines limites ; par exemple, dans tel diocèse, dans tel ordre religieux. Par la *canonisation*, le culte public s'étend à toute l'Église.

48. Comment les saints sont-ils divisés dans la liturgie ?

Ils sont divisés en six classes : les apôtres, les martyrs, les confesseurs pontifes et les confesseurs non pontifes, les vierges, martyres ou non martyres, et les saintes femmes, parmi lesquelles il y a aussi des martyres.

Parmi les confesseurs pontifes ou non pontifes, les docteurs ont un rang spécial.

Légitimité du culte des saints.

49. Les saints doivent-ils être honorés d'un culte religieux ?

Oùï, cela est de foi contre les luthériens et les calvinistes.

50. Sur quoi est fondé le culte des saints ?

Le culte des saints est fondé : 1° sur l'enseignement et la pratique de l'Église ; 2° sur la sainte Écriture ; 3° sur la Tradition ;

4° sur la raison ; 5° sur les innombrables miracles opérés par leur intercession.

51. Comment l'enseignement et la pratique de l'Église justifient-ils le culte des saints ?

« Les saints qui règnent avec Jésus-Christ, dit le concile de Trente, offrent à Dieu leurs prières pour les hommes ; il est bon et utile de les invoquer d'une manière suppliante, et d'avoir recours à leurs prières, à leur aide et à leur assistance, pour obtenir de Dieu ses bienfaits par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est seul notre Rédempteur et notre Sauveur¹. »

Conformément à sa doctrine, l'Église a toujours vénéré les saints ; elle a institué des fêtes en leur honneur, elle a dédié à Dieu, en leur mémoire, des temples, des autels, etc.

52. Comment le culte des saints est-il fondé sur la sainte Écriture ?

Nous lisons dans la sainte Écriture que les patriarches, poussés par l'esprit de Dieu, rendaient un culte religieux aux anges. Abraham adora les trois anges qui lui apparurent dans la vallée de Mambré² ; Josué adora l'ange qui se présenta à lui avant la prise de Jéricho³.

Nous y voyons encore que les serviteurs de Dieu ont été de leur vivant l'objet d'un culte religieux : ainsi en fut-il pour Élie⁴ et pour Élisée⁵.

Or il y a autant et plus de raison d'honorer les saints qui règnent au ciel avec Jésus-Christ.

53. Comment le culte des saints est-il fondé sur la Tradition ?

Les Pères de l'Église, échos de la Tradition, sont unanimes à reconnaître la légitimité du culte des saints.

« Nous honorons les serviteurs, dit saint Jérôme, pour que l'honneur des serviteurs rejaillisse sur le Seigneur, qui a dit : *Celui qui vous méprise, me méprise.* » — Et saint Jean Damascène : « Il convient d'honorer les saints en leur qualité d'amis de Jésus-Christ, de fils et d'héritiers de Dieu. »

54. Comment la raison justifie-t-elle le culte des saints ?

Le culte, en général, consiste à marquer à quelqu'un la respectueuse soumission que nous inspire son excellence. C'est ainsi que, dans l'ordre civil et politique, nous honorons les hommes qui brillent par leurs vertus, les services rendus, le rang qu'ils occupent.

Or : 1° Les saints l'emportent en excellence sur tous ceux qui, sur la terre, sont dignes de nos respects et de nos hommages. Ils

¹ Session xxv. — ² Gen., xviii, 2. — ³ Josué, v, 15. — ⁴ IV Rois, I, 18. — ⁵ IV Rois, iv.